

COALITION D'ACTION POUR LA JUSTICE ET LES DROITS ÉCONOMIQUES

PROMOUVOIR DES ÉCONOMIES ET DES STIMULI TRANSFORMATEURS DE GENRE



#ÉGALITÉONAGIT

GÉNÉRATION
ÉGALITÉ

Contenu

Remerciements

Génération Égalité est une initiative multipartite organisée par ONU Femmes en partenariat avec la société civile, les jeunes, les gouvernements, le secteur privé et les philanthropes pour mobiliser les partenaires, accroître les investissements, obtenir des résultats et accélérer la mise en œuvre complète et efficace du Programme d'action de Beijing et des objectifs de développement durable. La Coalition d'action pour la justice et les droits économiques est l'une des six Coalitions d'action de Génération Égalité.

La Structure de direction de la Coalition d'action pour la justice et les droits économiques a dû impérativement partager avec le monde l'architecture conceptuelle qui sous-tend l'élaboration de son Plan mondial d'accélération. La Structure de direction comprend l'énorme effort requis pour s'attaquer aux obstacles majeurs à l'égalité des sexes et aux défis de la transformation des systèmes économiques afin qu'ils fonctionnent pour les femmes et les filles, dans toute leur diversité. Ainsi, tout en sachant que le présent plan directeur pour des économies propres à transformer la dynamique femmes-hommes n'englobera pas tout ce que nous devons faire pour apporter des changements positifs, spectaculaires et irréversibles, l'analyse et les solutions proposées dans le présent document sont considérées comme essentielles pour progresser vers un système économique qui fonctionne à la fois pour les femmes, les personnes et la planète.

Ce travail n'aurait pas pu être accompli sans le dévouement des dix-sept entités qui composent la Structure de direction de la Coalition d'action pour la justice et les droits économiques. Dirigé par le Sous-groupe d'action sur les économies propres à transformer la dynamique femmes-hommes de la Coalition d'action, le présent document représente les différents points de vue et expériences de divers groupes de parties prenantes, notamment des organisations dirigées par des jeunes, des organisations de la société civile, des gouvernements, des institutions philanthropiques et du secteur privé, ainsi que des organismes internationaux et des Nations Unies. Certaines sections de ce document représentent uniquement les points de vue d'un groupe spécifique de parties prenantes. La Coalition d'action est redevable à Dr Elissa Braunstein, professeure et directrice du Département d'économie de l'Université d'État du Colorado et rédactrice en chef du journal Feminist Economics, dont la grande expertise et l'expérience mondiale en matière de droits économiques des femmes ont contribué à renforcer les perspectives qui ont façonné le discours et l'appel à l'action contenus dans le présent document. La Section de l'autonomisation économique d'ONU Femmes a coordonné la recherche, les grandes lignes et la supervision générale du développement et de la publication de ce document, sous la direction de Venge Nyirongo (responsable thématique de la Coalition d'action), Layla Mohseni (analyste de programmes de la Coalition d'action) et Marie Berg (analyste de programmes de la Coalition d'action).

© 2025 ONU Femmes. Tous droits réservés.

Les avis exprimés dans cette publication n'engagent que leur(s) auteur(s) et autrice(s), et ne représentent pas nécessairement ceux d'ONU Femmes, des Nations Unies ou d'une de leurs organisations affiliées.

Élaboré par la section de l'autonomisation économique d'ONU Femmes.

Révision : Andy Quan, Boldface

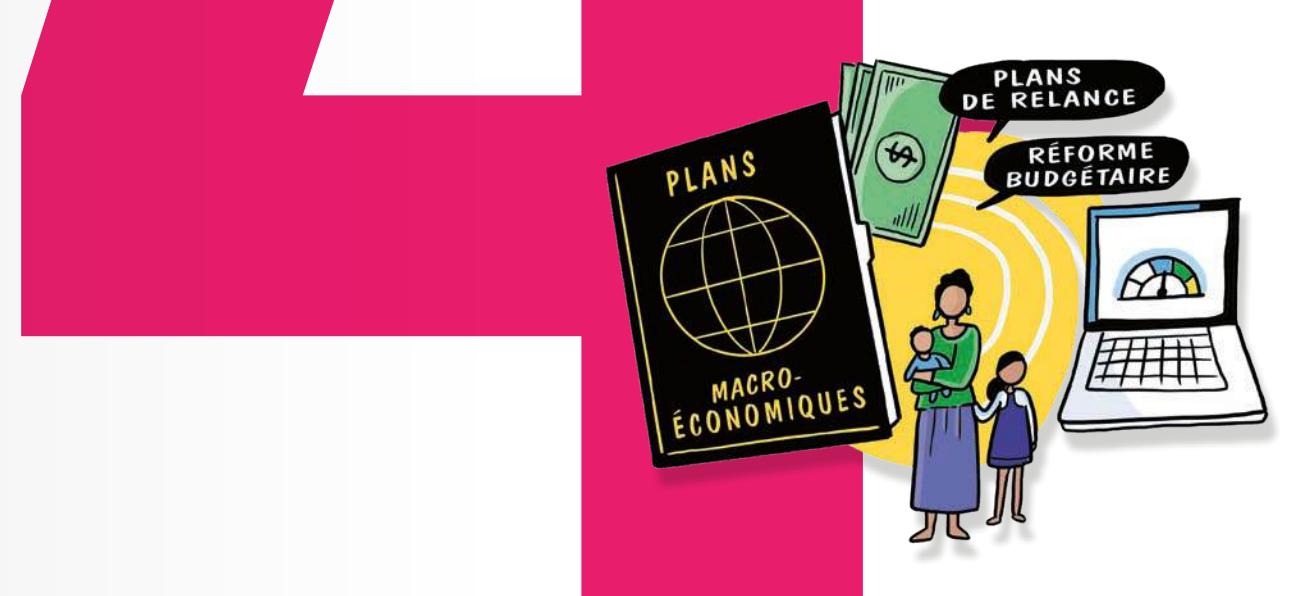
Conception : Oliver Gantner

Traduction : Skrivanek Translation Services Inc

À PROPOS DE LA COALITION D'ACTION POUR LA JUSTICE ET LES DROITS ÉCONOMIQUES	2
POURQUOI PARLE-T-ON DE LA JUSTICE ET DES DROITS ÉCONOMIQUES ?	4
POURQUOI PARLE-T-ON DES ÉCONOMIES PROPRES À TRANSFORMER LA DYNAMIQUE FEMME-HOMMES ?	6
ACTION MONDIALE POUR DES ÉCONOMIES TRANSFORMATRICES DE GENRE	8
Tactiques	9
TACTIQUES COMMUNES	10
Tactique #1 : Lois et politiques	10
Tactique #2 : Financement et prestation de services	12
Tactique #3 : Données et responsabilité	13
TACTIQUES DE L'ÉTAT MEMBRE	14
Tactique #1 : Lois et politiques	14
Tactique #2 : Financement et prestation de services	15
Tactique #3 : Données et responsabilité	16
TACTIQUES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES ORGANISATION DIRIGÉES PAR DES JEUNES	17
Tactique #1 : Lois et politiques	17
Tactique #2 : Changement des normes	21
Tactique #3 : Loi et politique et financement	25
TACTIQUES DU SECTEUR PRIVÉ ET DES FONDATIONS PHILANTHROPIQUES	27
Tactique #1 : Données et responsabilité et prestation de services	27
Tactique #2 : Financement	28
Tactique #3 : Changement des normes	29

ACTION

PROMOUVOIR DES ÉCONOMIES
ET DES STIMULI ÉCONOMIQUES
TRANSFORMATEURS DE GENRE



PROMOUVOIR DES ÉCONOMIES TRANSFORMATRICES
DE GENRE ET STIMULUS ÉCONOMIQUE

À PROPOS DE LA COALITION D'ACTION POUR LA JUSTICE ET LES DROITS ÉCONOMIQUES

Génération Égalité est une initiative mondiale de premier plan visant à accélérer les investissements et la mise en œuvre de l'égalité des sexes. Elle rassemble des organisations de tous les secteurs de la société afin de catalyser les progrès, de plaider en faveur du changement et d'entreprendre ensemble des actions audacieuses.

Organisée par ONU Femmes, l'initiative vise à garantir que les ambitions audacieuses du Programme d'action de Beijing de 1995 sur les droits des femmes soient enfin mises en œuvre et que les objectifs de développement durable soient atteints. Génération Égalité a été lancée en 2021 lors des Forums Génération Égalité organisés à Mexico et à Paris. Les Forums ont lancé les Coalitions d'action Génération Égalité, qui s'attaquent à six questions essentielles qui sous-tendent l'égalité des sexes : i) la violence fondée sur le genre ; ii) la justice et les droits économiques ; iii) la liberté de disposer de son corps et la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) ; iv) l'action féministe pour la justice climatique ; v) les technologies et l'innovation au service de l'égalité des sexes ; et vi) les mouvements et le leadership féministes.

Les Coalitions d'action rassemblent ces partenariats multipartites par le biais de plans directeurs pour l'action élaborés conjointement par les dirigeants et dirigeantes des Coalitions d'action, en mobilisant des engagements collectifs, en suscitant des conversations mondiales et locales entre les générations et les communautés, et en entraînant des augmentations substantielles des financements publics et privés.

Dans le cadre du travail collectif de la Coalition d'action Génération Égalité pour la justice et les droits économiques (la « Coalition d'action »),¹ les 17 entités qui dirigent le travail (la « Structure de direction ») ont élaboré conjointement des plans directeurs sur quatre domaines d'action prioritaires :

ACTION 1

ACCROÎTRE L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES EN TRANSFORMANT L'ÉCONOMIE DES SOINS

ACTION 2

ACCROÎTRE LE TRAVAIL DÉCENT ET L'EMPLOI DE QUALITÉ DANS L'ÉCONOMIE FORMELLE ET INFORMELLE

ACTION 3

ACCROÎTRE L'ACCÈS ET LE CONTRÔLE DES RESSOURCES PRODUCTIVES POUR LES FEMMES

ACTION 4

PROMOUVOIR DES ÉCONOMIES ET DES STIMULI ÉCONOMIQUES TRANSFORMATEURS DE GENRE

Chaque plan directeur expose un raisonnement, présente des données et des statistiques importantes, et définit une vision puissante de la réussite, ainsi que des stratégies et des tactiques proposées qui sont fondées sur une action collaborative par le biais d'engagements audacieux et, dans la mesure du possible, collectifs de la part des parties prenantes. Par conséquent, les plans directeurs visent à orienter et à inspirer les porteuses et porteurs d'engagement existants et nouveaux au sein de la Coalition d'action, des autres Coalitions d'action Génération Égalité, et de la communauté mondiale.

Ensemble, les quatre plans directeurs constituent un [Plan d'accélération mondial](#) visant à définir un nouveau rythme ambitieux pour parvenir à la justice et aux droits économiques des femmes et des filles dans toute leur diversité et partout. Il est porté par une approche qui inculque l'égalité, l'inclusion, l'intersectionnalité, le leadership féministe, la pertinence culturelle, l'action transformatrice et le changement des systèmes, ce qui a permis de créer des bases pour mesurer et contrôler la responsabilité des acteurs qui s'engagent à contribuer à un réseau complexe d'efforts collectifs.

L'adoption d'un point de vue féministe lors de leur création a permis à ces documents de voir le jour au terme d'un processus intense de co-création et de collaboration, soutenu par l'inclusion de toutes les parties prenantes dans la Structure de direction. Ils représentent des voix diverses du monde entier, considérées comme égales en matière de reconnaissance de la nécessité d'une responsabilité partagée pour identifier et suggérer un programme mondial revitalisé pour la justice et les droits économiques qui répond aux contraintes structurelles visibles et invisibles auxquelles les femmes et les filles sont confrontées dans le système économique.

Les plans directeurs présentent les aspects les plus importants des contributions et des discussions intensives sur les questions et les stratégies au sein de la Structure de direction mondiale des Coalitions d'action. Il est essentiel de noter qu'ils ne créent pas d'obligations pour les entités dirigeantes des Coalitions d'action au-delà des engagements individuels et collectifs pris par chaque entité (disponible ici). La diversité des 17 entités dirigeantes de la Coalition d'action signifie que toutes les stratégies mises en évidence dans les plans directeurs ne doivent pas nécessairement être appliquées et soutenues par chaque dirigeant/dirigeante ou porteur/porteuse d'engagement, toutes et tous étant en mesure d'aborder les recommandations conformément à leurs attributions, fonctions et possibilités. Dans le même temps, les dirigeants/dirigeantes et les porteurs/porteuses d'engagement peuvent aller au-delà des approches décrites dans ce cadre pour parvenir à la justice et aux droits économiques des femmes et des filles.

POURQUOI PARLE-T-ON DE LA JUSTICE ET DES DROITS ÉCONOMIQUES ?

La justice et les droits économiques (JDE) font référence à la manière dont les systèmes économiques et politiques sont conçus, à la façon dont leurs avantages ou leurs coûts sont répartis et à la manière dont les institutions sont tenues responsables des résultats économiques qu'elles génèrent. Ce thème englobe tout le spectre de l'accès des femmes aux ressources de production et aux opportunités économiques, y compris dans le monde du travail, et de leur contrôle sur celles-ci. Il englobe des sous-thèmes tels que la lutte contre les obstacles systémiques au travail domestique et à la prestation de soins non rémunérés, la pauvreté en temps et l'inégalité salariale, les conditions de travail dangereuses et malsaines. Cela inclut la violence et le harcèlement sexuels et fondés sur le genre, la lutte contre les lois et les politiques publiques discriminatoires (par exemple, les droits fonciers et les obstacles à l'accès au financement ou à d'autres contributions productives) et la promotion des accélérateurs de la justice et des droits économiques, tels que l'inclusion numérique et financière. La justice et les droits économiques exigent de travailler pour parvenir à des structures plus équitables afin de garantir que les femmes et les filles, en particulier celles qui sont confrontées à des formes croisées de discrimination et de désavantage, puissent naviguer et gérer les crises futures avec sécurité et résilience ; y compris par le biais d'une protection sociale universelle. La justice et les droits économiques abordent les facteurs macroéconomiques et microéconomiques. On peut par exemple citer la manière dont le système économique renforce les inégalités entre les sexes et croisées ; la façon dont une grande partie de la prestation de soins, principalement effectuée par les femmes, est systématiquement sous-évaluée, non rémunérée/sous-rémunérée et marginalisée ; et la manière dont les femmes et les filles n'ont souvent pas les droits et l'accès aux ressources et aux opportunités leur permettant de réaliser pleinement leur potentiel et leurs droits économiques.

La justice et les droits économiques ont été choisis comme Coalition d'action parce qu'ils concernent toutes les femmes et les filles dans le monde. Vingt-six ans après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing, la situation a peu évolué. À cette occasion, et lors de multiples forums depuis, les dirigeants et dirigeantes dans le monde se sont engagés à éliminer les inégalités entre les sexes et à garantir les droits humains des femmes et des filles, notamment par le biais des objectifs du développement durable. Dans le meilleur des cas, les avancées sont au point mort : les disparités entre les femmes et les hommes en matière d'inclusion financière et au sein de la main-d'œuvre rémunérée stagnent.² Les femmes, en particulier les migrantes et les femmes des pays en développement, sont surreprésentées dans les formes informelles, précaires, non organisées et vulnérables de l'emploi.³ Ces formes de stratification économique, et les expériences vécues par les femmes et les hommes qui en résultent, sont façonnées par des hiérarchies croisées de genre, de race, d'appartenance ethnique, de caste, de classe, d'orientation sexuelle, d'âge, de statut migratoire/de personne réfugiée, entre autres.⁴ Les systèmes économiques actuels et les politiques qui les façonnent sont truffés d'obstacles structurels et culturels persistants pour les femmes, résultant de modèles économiques dominants qui conservent les inégalités dans leurs structures et concentrent et redistribuent injustement les opportunités, les ressources et les richesses.⁵



La pandémie de COVID-19 a encore exacerbé les inégalités structurelles et fait reculer d'une génération les progrès en matière d'égalité des sexes. Cette situation a été particulièrement marquée pour les femmes et les filles des pays en développement, où la capacité fiscale et l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à la protection sociale ont été plus limités et où le redressement économique a été plus lent.⁶ La pandémie a augmenté les niveaux de prestation de soins rémunérée et non rémunérée, et en a souligné l'importance. Le fait qu'une crise sanitaire puisse provoquer une crise économique a mis en évidence l'importance centrale du secteur des soins, qui repose sur le travail non rémunéré et sous-rémunéré effectué principalement par des femmes et des filles.⁷ Les responsabilités des femmes en matière de soins et leur rôle dans l'atténuation des chocs pour leur famille et leur communauté les ont éloignées de l'emploi rémunéré et ont intensifié leurs journées de travail.⁸ Le développement économique durable et le redressement équitable du point de vue du genre à la suite de la pandémie de COVID-19 dépendent du thème de la justice et des droits économiques. Plus largement, les progrès accomplis en matière de justice et de droits économiques des femmes accélèrent ceux en faveur du développement durable dans toutes ses dimensions (économique, sociale, environnementale) ainsi que ceux des autres Coalitions d'action.



PHOTO : ONU Femmes/Joe Saade

POURQUOI PARLE-T-ON DES ÉCONOMIES PROPRES À TRANSFORMER LA DYNAMIQUE FEMME-HOMMES ?

L'inégalité entre les sexes est souvent appréhendée en termes microéconomiques, en se concentrant sur la manière dont la discrimination fondée sur le sexe entraîne des différences entre les hommes et les femmes en termes de biens, d'accès et d'opportunités au niveau de l'individu, du ménage et de la communauté. Cependant, les structures macroéconomiques mondiales et nationales, les institutions, les lois et les politiques sont également genrées et reflètent et renforcent les normes, les stéréotypes et les hiérarchies discriminatoires en matière de genre. Par ailleurs, elles reflètent parfois des inégalités historiques, telles que l'héritage colonial, qui existe à de multiples niveaux, notamment entre le Nord et le Sud de la planète, ainsi qu'entre les États-nations et leurs diverses communautés, et en leur sein.⁹



PHOTO : ONU Femmes/Gaganjit Singh

Les structures macroéconomiques genrées comprennent plusieurs éléments. D'abord, des politiques macroéconomiques qui se concentrent uniquement sur la croissance économique et négligent la manière dont elles reproduisent et aggravent les inégalités entre les sexes sont formulées et appliquées. De plus, ces structures incluent des marchés du travail ségrégés en fonction du sexe où les femmes sont concentrées dans des emplois peu rémunérés, peu qualifiés, marginalisés et précaires. À cela s'ajoutent des structures commerciales mondiales qui concentrent de la même manière les femmes dans les segments à plus faible valeur ajoutée des chaînes de valeur mondiales. On peut également citer les politiques de protection sociale conçues sur la base d'un modèle où les hommes sont les principaux soutiens financiers, ce qui exclut la plupart des femmes des droits indépendants à la protection sociale. Enfin, il convient de souligner la sous-estimation systématique de l'importance des soins et du travail domestique, rémunérés ou non, dont la valeur est estimée à 11 000 milliards de dollars par an, soit environ 9 % du PIB mondial,¹⁰ mais qui est largement absente des évaluations monétaires du revenu national et de la production, comme le PIB.

Des crises multiples et simultanées aggravent ces défis. Alors que le monde s'est remis de la pandémie de COVID-19, ses effets dévastateurs, ressentis de manière disproportionnée par les femmes et les filles, en particulier celles qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité, sont toujours visibles et tangibles. Le fossé mondial de la pauvreté entre les sexes continue de se creuser. Les disparités en matière d'accès aux

soins de santé, à l'éducation, à la protection sociale et aux opportunités économiques persistent et s'aggravent. En outre, les femmes connaissent des taux plus élevés de perte d'emploi et de chômage et sont confrontées à des responsabilités accrues en matière de soins non rémunérés.¹¹ Simultanément, les conflits et les crises humanitaires se multiplient à l'échelle mondiale, aggravant encore la violence et le harcèlement fondés sur le genre, les déplacements et l'instabilité économique. Les femmes et les filles subissent souvent le poids de ces crises, avec un accès limité aux possibilités et ressources économiques, y compris les services financés par l'État, et des risques accrus d'exploitation et de traite des personnes. L'intensification de l'urgence climatique renforce les inégalités systémiques bien ancrées, avec des impacts disproportionnés sur les pays à faible revenu et les femmes les plus marginalisées dans toute leur diversité, qui dépendent souvent des ressources naturelles et productives, y compris la terre, les services publics et les infrastructures, mais y ont moins accès.¹² La mise en place d'économies propres à transformer les dynamiques femmes-hommes fait partie intégrante de la résolution de ces crises et de la promotion de sociétés pacifiques et durables.

Les systèmes et institutions économiques propres à transformer les dynamiques femme-hommes donnent la priorité à l'égalité des sexes, aux droits humains et à l'autonomisation économique des femmes, à la justice sociale, au bien-être humain, à la durabilité environnementale et à la protection de la planète actuelle et future.¹³ La promotion d'économies porteuses de transformation en matière de genre est donc centrée sur la conception et la mise en œuvre de lois, de politiques et de plans macroéconomiques sensibles au genre à tous les niveaux. Cela passe par un modèle démocratique de représentation collective des femmes et d'une participation inclusive, intersectionnelle et intergénérationnelle ancrée dans leurs voix, leurs expériences, leurs contributions et leurs besoins.¹⁴ Il s'agit d'une approche postcoloniale qui reconnaît les injustices historiques et les déséquilibres de pouvoir dans la gouvernance mondiale et l'architecture financière et qui remet activement en question ces dynamiques en s'efforçant de parvenir à la justice sociale et à l'équité à l'échelle mondiale. Les économies propres à transformer les dynamiques femmes-hommes reconnaissent le lien intrinsèque entre l'égalité des sexes et la durabilité environnementale et recherchent une transition juste et équitable vers une économie verte inclusive, circulaire et régénératrice. Cela nécessite une action multilatérale pour la gouvernance économique mondiale, des politiques budgétaires, monétaires et commerciales nationales, nouvelles ou réformées, et une coordination renforcée ainsi que des engagements et des investissements considérablement accrus pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Des voies solides pour la participation de toutes les parties prenantes, incluant la société civile, les groupes locaux, les jeunes et le secteur privé, sont essentielles à ces efforts.

Les économies propres à transformer la dynamique femmes-hommes sont essentielles à la réalisation du Programme 2030 et des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'objectif 5 visant à parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles. Des structures et des politiques macroéconomiques transformatrices sont nécessaires pour inverser la tendance en matière d'égalité des sexes, de droits des femmes et d'autonomisation économique. Elles doivent également créer des emplois décents et une protection sociale pour toutes et tous, y compris les femmes et les filles dans toute leur diversité, et garantir l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale. Ces structures et politiques visent aussi à améliorer l'accès des femmes aux ressources naturelles et productives, et à créer une société solidaire qui valorise les contributions des femmes à des économies saines et à des environnements durables et qui promeut des investissements appropriés dans la prestation de services de qualité dans le secteur des soins. Il s'agit enfin de prévenir, traiter et éliminer la violence et le harcèlement au travail, et de réduire les inégalités tant à l'intérieur des pays qu'entre les pays afin de parvenir à un avenir plus égalitaire, plus inclusif et plus durable pour toutes et tous.¹⁵

ACTION MONDIALE POUR DES ÉCONOMIES TRANSFORMATRICES DE GENRE

La Coalition d'action pour la justice et les droits économiques s'efforcera d'accélérer les progrès du programme macroéconomique en impulsant une approche mondiale multipartite pour **concevoir et mettre en œuvre des plans économiques, des réformes budgétaires et des plans d'investissement propres à transformer la dynamique femmes-hommes qui fonctionnent pour les femmes, les peuples et la planète et afin de promouvoir les droits humains, l'égalité des sexes et l'autonomisation économique**. En particulier, la Coalition d'action pour la justice et les droits économiques mènera une action concertée pour **concevoir et mettre en œuvre des plans macroéconomiques, des réformes budgétaires et des plans de relance propres à transformer la dynamique femmes-hommes, afin de réduire de 85 millions le nombre de femmes et de filles vivant dans la pauvreté, notamment grâce à des systèmes et des socles publics de protection sociale de qualité d'ici 2026**.

PHOTO : ONU Femmes / Ryan Brown



TACTIQUES

Les tactiques sont des stratégies d'action définies qui s'appuient sur des données probantes et des expériences concernant ce qui est le plus efficace pour favoriser le changement. Les tactiques contiennent souvent des cibles, ou des objectifs, grâce auxquels la Coalition d'action pour la justice et les droits économiques mesurera son impact et ses progrès collectifs. Leur réussite nécessite une mise en œuvre impliquant toutes les parties prenantes : les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les organisations communautaires, le système des Nations Unies, ainsi que les femmes, les hommes, les filles et les garçons à titre individuel. Cette section comprend des tactiques que toutes les parties prenantes peuvent adopter pour réaliser des économies propres à transformer la dynamique femmes-hommes, ainsi que des tactiques spécifiques à différents groupes de parties prenantes, notamment (1) les États membres, (2) la société civile et les organisations dirigées par des jeunes, et (3) le secteur privé et les fondations philanthropiques.

Il convient de noter que les tactiques énumérées pour les différents groupes de parties prenantes ont été rédigées et sont soutenues exclusivement par leurs constituants respectifs et non par la Structure de direction de la Coalition d'action dans son ensemble ou par ONU Femmes.

Chaque tactique comprend une liste d'engagements suggérés des parties prenantes. Les engagements font partie intégrante des coalitions d'action et sont essentiels pour accélérer l'investissement et la mise en œuvre des tactiques permettant de réaliser des progrès significatifs en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Les engagements suggérés sont destinés à servir d'inspiration et à fournir aux parties prenantes des exemples d'engagements solides. Ils ne sont donnés qu'à titre d'exemple et les dirigeants/dirigeantes ainsi que les porteurs/porteuses d'engagement de la Coalition d'action pour la justice et les droits économiques n'ont pas l'obligation de les respecter.



TACTIQUES COMMUNES

1

TACTIQUE #1 : LOIS ET POLITIQUES

Promouvoir la transformation du système économique et financier mondial, en le rendant propice à la réalisation de réformes et de solutions économiques propres à transformer la dynamique femmes-hommes.

Engagements suggérés pour toutes les parties prenantes

1. Promouvoir des politiques économiques propres à transformer la dynamique femmes-hommes qui améliorent les conditions structurelles de l'égalité des sexes et qui favorisent les droits économiques et l'autonomisation des femmes, incluant le travail décent et les droits du travail.
2. Promouvoir une transition juste vers une économie qui donne la priorité à la durabilité des soins et de la vie et qui met l'accent sur le bien-être, les droits humains, l'égalité des sexes, l'inclusion sociale et la durabilité environnementale.
3. Renforcer la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire sur les plans économiques, les réformes budgétaires et les plans d'investissement propres à transformer la dynamique femmes-hommes ; assurer l'intégration de l'égalité des sexes dans la coopération internationale au développement ; et améliorer le partage des connaissances dans des conditions convenues d'un commun accord, notamment par une meilleure coordination entre les mécanismes existants.
4. Promouvoir un environnement macroéconomique favorable aux économies propres à transformer la dynamique femmes-hommes, ainsi qu'aux droits économiques et à l'autonomisation des femmes par une approche intersectionnelle et sensible au genre de collecte et d'analyse des données, d'accès public aux données, et de conception et de mise en œuvre des politiques.
5. Promouvoir l'inclusion et la participation significative des groupes féministes et de défense des droits des femmes, de la société civile et des mouvements sociaux, avec un leadership diversifié et une représentation significative des communautés et groupes locaux et marginalisés, y compris ceux qui sont confrontés à des formes multiples et croisées de discrimination. Veiller à ce qu'ils aient une voix et un rôle égaux dans les décisions relatives aux systèmes économiques et financiers mondiaux, nationaux et locaux, y compris dans les secteurs sociaux, environnementaux et économiques.
6. Promouvoir le démantèlement des stéréotypes, normes et pratiques liés au genre, de la division du travail fondée sur le genre et des constructions sociales discriminatoires nuisibles. Cela passe notamment par le fait de reconnaître, de réduire et de redistribuer le travail domestique et de soins non rémunéré, de récompenser et de représenter les personnes effectuant des travaux domestiques et des prestations de soins contre rémunération ainsi que les aidants dans les processus décisionnels, d'éliminer la violence et le harcèlement au travail et de soutenir l'éducation visant à transformer les rapports de genre.
7. Promouvoir et donner la priorité à la représentation des femmes dans les rôles techniques, professionnels et de direction et augmenter le nombre de femmes occupant des postes de direction et d'encadrement, y compris dans les petites et moyennes entreprises, afin de permettre une prise de décision équitable et inclusive.
8. Plaider en faveur de politiques de génération de revenus et de dépenses plus transparentes et plus responsables et y contribuer afin de mieux répondre aux besoins des femmes et des filles.
9. Réduire la fracture numérique fondée sur le genre en facilitant l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) pertinentes et renforcer l'inclusion numérique et l'accessibilité universelle à la technologie, en reconnaissant les besoins divers des personnes appartenant à des groupes d'âge, des milieux, des capacités et d'autres caractéristiques distinctives différents.

TACTIQUE #2 : FINANCEMENT ET PRESTATION DE SERVICES

2

Augmenter la génération de revenus durables locaux et internationaux pour les consacrer au développement économique sensible au genre, à la protection sociale et aux plans de relance, en s'attaquant à l'impact de la pandémie de COVID-19 et à d'autres crises.

Engagements suggérés pour toutes les parties prenantes

1. Développer, renforcer, défendre et mobiliser des ressources en faveur de systèmes de protection sociale universels, adaptatifs et de qualité en alignement avec l'ODD 1.3, en assurant un accès universel et équitable, une prestation de services non discriminatoire et la responsabilisation, en particulier pour les femmes et les filles vivant dans la pauvreté.
2. Promouvoir l'inclusion de socles de protection universelle avec des systèmes de soins complets liés à des mesures d'emploi décent et de coresponsabilité, telles que le congé parental rémunéré ; l'inclusion des travailleuses et des travailleurs informels, sans emploi et externalisés et des femmes entrepreneures ; et assurer une couverture sanitaire universelle et une éducation de qualité.
3. Défendre un accès accru et équitable à des biens et services publics de qualité pour toutes et tous, à tous les niveaux de prestation, tout en tenant compte des incidences sur l'environnement.
4. Affecter et augmenter l'aide publique au développement (APD) et le financement international en faveur d'investissements propres à transformer la dynamique femmes-hommes et promouvoir leur responsabilité, par exemple dans des infrastructures de soins, de transport, de logement, d'électricité, d'eau et d'assainissement abordables, fiables et de haute qualité.
5. Intégrer et s'engager dans des investissements qui ont un impact direct et indirect sur la santé des femmes, y compris, mais sans s'y limiter, sur la santé et les droits sexuels et reproductifs.
6. Promouvoir un système commercial juste et équitable, le renforcement des capacités des femmes à s'engager dans le commerce et l'intégration de la dimension de genre dans les chaînes de valeur mondiales et locales.
7. Mettre en œuvre des politiques visant à combler l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, notamment en garantissant un salaire égal pour un travail de valeur égale, en encourageant une plus grande transparence des salaires, en surveillant les structures salariales et en s'efforçant d'éliminer les disparités plus larges entre les hommes et les femmes sur le lieu de travail, par exemple en garantissant un congé parental et des services de garde d'enfants.
8. Investir dans les études des filles et des femmes, les encourager et les promouvoir, ainsi que dans leur participation au sein de l'enseignement et des professions du domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM).

TACTIQUE #3 : DONNÉES ET RESPONSABILITÉ

3

Promouvoir et intégrer la « budgétisation sensible au genre » au centre des politiques publiques pour que les budgets nationaux et locaux soient davantage axés sur l'égalité des sexes, conformément à l'ODD 5.c.1.

Engagements suggérés pour toutes les parties prenantes

1. Mobiliser la communauté mondiale pour qu'elle adopte une budgétisation sensible au genre ainsi que des systèmes de responsabilité sensibles au genre, étayés par des données ventilées par sexe et des statistiques de genre.
2. Soutenir l'évaluation de l'impact du commerce et de l'investissement, y compris sur le développement international et sur la réponse à la pandémie de COVID-19 et la relance post-COVID-19 menées dans une optique de transformation de la dynamique femmes-hommes.
3. Plaider en faveur du travail décent, du respect des droits humains et du développement inclusif dans le commerce international et l'investissement.
4. Développer le suivi volontaire par les donateurs publics et privés des investissements sexo-spécifiques par le biais, par exemple, des données soumises au CAD de l'OCDE.
5. Garantir des ressources financières et humaines suffisantes, une expertise en matière de genre et un leadership féminin, y compris dans les rôles décisionnels pertinents. Cela permettra de faire progresser les mécanismes institutionnels d'égalité des sexes au sein du gouvernement et des autorités locales. L'objectif est de mettre en œuvre et d'intégrer des plans et programmes spécifiques tenant compte de l'égalité des sexes et œuvrant à l'autonomisation économique des femmes, en appliquant une approche intersectionnelle et en veillant à ce que ces programmes aient un impact concret sur les femmes et les filles.
6. Défendre le développement d'architectures fiscales, de mécanismes, de plans de relance, de systèmes de gestion des finances publiques, d'instruments référentiels et de processus de planification et de budgétisation sensibles au genre afin d'augmenter le financement local de manière intersectorielle pour garantir les droits économiques des femmes à tous les niveaux.
7. Faire des droits économiques des femmes et de l'égalité liée au genre un domaine prioritaire spécifique dans les plans de développement nationaux et locaux, avec le financement correspondant.

TACTIQUES DE L'ÉTAT MEMBRE

TACTIQUE #1 : LOIS ET POLITIQUES

Promouvoir la transformation socio-écologique des systèmes économiques et financiers mondiaux, en les rendant propices à la réalisation de réformes et de solutions économiques visant la transformation en matière de genre.

1

TACTIQUE #2 : FINANCEMENT ET PRESTATION DE SERVICES

Développer davantage le développement économique, la protection sociale et les plans de relance propres à transformer la dynamique femmes-hommes pour faire face à l'impact de crises multiples, telles que la crise du coût de la vie, la crise climatique, les conflits violents et les crises humanitaires, ainsi que les conséquences de la pandémie de COVID-19.

2

Engagements suggérés pour les États membres

1. Soutenir et mettre en œuvre des politiques fiscales et des cadres fiscaux équitables entre les femmes et les hommes et fondés sur les droits humains, y compris des systèmes d'allocations familiales, de maternité et de paternité, des transferts d'argent, des pensions et une imposition fiscale individuelle au lieu d'une imposition sur les ménages, ainsi que des mécanismes de responsabilisation.
2. Soutenir une éducation, des normes, des attitudes et des pratiques propres à transformer la dynamique femmes-hommes.

Engagements suggérés pour les États membres

1. Créer les conditions d'un dialogue social avec les acteurs privés et publics et les syndicats, y compris les associations de personnes travaillant à des niveaux locaux et informels, afin de promouvoir le travail décent.
2. Augmenter le financement des organisations de défense des droits des femmes et de la jeunesse.
3. Augmenter les investissements, notamment par le biais de partenariats public-privé, qui sont économiquement, socialement et environnementalement sains et fondés sur le cadre des droits humains afin de faire progresser l'inclusion économique et les droits des femmes et des filles.



PHOTO : ONU Femmes / Ryan Brown

TACTIQUES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES ORGANISATION DIRIGÉES PAR DES JEUNES

TACTIQUE #3 : DONNÉES ET RESPONSABILITÉ

Promouvoir et intégrer la budgétisation sensible au genre dans l'élaboration des politiques publiques et faire en sorte que les budgets nationaux soient davantage axés sur l'égalité des sexes et sur l'autonomisation des femmes.

3

TACTIQUE #1 : LOIS ET POLITIQUES

Promouvoir la réforme de l'architecture économique et financière mondiale, en la rendant propice à la réalisation de solutions féministes, décoloniales, justes et équitables du point de vue du genre, en mettant l'accent sur les réparations au cœur des actions.

1

Engagements suggérés pour les États membres

1. Donner la priorité à l'analyse de genre fondée sur des données probantes afin d'éclairer la réalisation de l'égalité des sexes et des droits économiques et d'autonomisation des femmes et des filles dans les plans de développement nationaux et locaux et leur financement correspondant.
2. Promouvoir l'étude de la coresponsabilité et l'utilisation de congés pour s'occuper d'enfants mineurs et d'autres membres de la famille dépendants.
3. Garantir l'engagement des citoyens et un leadership diversifié et représentatif des femmes et des filles au niveau local dans l'analyse budgétaire et la formulation et la mise en œuvre des politiques afin d'améliorer la responsabilité et la transparence au sein de la gouvernance locale.
4. Assurer la collecte, la compilation et l'analyse obligatoires de données ventilées par sexe et de statistiques de genre, ainsi que des études et des recherches sur le genre aux niveaux national et local.

Engagements suggérés pour la société civile et les organisations dirigées par des jeunes

1. Mobiliser, sensibiliser et plaider en faveur d'une nouvelle architecture économique mondiale qui fonctionne pour les personnes et la planète, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies (ONU), en garantissant une gouvernance mondiale véritablement démocratique et en promouvant :
 - a) Une quatrième conférence significative sur le financement du développement.
 - b) L'intégrité de l'ONU et la protection contre sa mainmise par les entreprises.
 - c) La réforme des institutions financières internationales et des banques de développement vers la transparence, une participation significative et la démocratisation de leur gouvernance, tout en respectant le cadre des droits humains, l'égalité des sexes, l'intégrité écologique, les normes internationales du travail et en coopération avec l'Organisation internationale du travail, et aller au-delà du « Ne pas nuire » vers le « Bien faire ».
 - d) La responsabilité des organisations multilatérales telles que le G7, le G20, l'OCDE, le Club de Paris et d'autres entités similaires (avec un nombre limité de membres et une influence mondiale considérable) sur les impacts négatifs de leurs pratiques extractives et non démocratiques, et s'en remettre aux Nations Unies en tant qu'espace légitime de prise de décision multilatérale démocratique.

- 2.** Mobiliser et défendre la justice en matière d'endettement en favorisant :
- a) Un mécanisme de règlement de la dette souveraine à l'ONU.
 - b) La reconnaissance par les pays du Nord de la planète de leur dette historique, coloniale, écologique, climatique et technologique.
 - c) L'annulation de la dette publique et privée des pays qui en ont besoin.
 - d) La mise à disposition de financements d'urgence supplémentaires et concessionnels sans créer davantage de dette ni conditionnalités pour les pays en développement en situation de surendettement ou confrontés à des urgences environnementales, sociales ou économiques.
 - e) La protection des pays en développement contre les poursuites judiciaires en cas de cessation de paiement de la dette publique et privée aux niveaux national et multilatéral.
 - f) Une nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux en faveur des pays en développement.
- 3.** Mobiliser, sensibiliser et défendre la justice fiscale en promouvant :
- a) Une convention fiscale des Nations Unies.
 - b) La mise en œuvre d'une fiscalité progressive, telle que l'imposition sur les revenus, la richesse, les bénéfices, les transactions financières et le commerce.
 - c) L'abus fiscal, tel que l'évasion et la fraude fiscales, devrait être considéré comme une violation des obligations extraterritoriales des États en matière de droits humains envers d'autres États.
 - d) La réglementation et le contrôle de la monopolisation privée des secteurs, par exemple les soins, la santé, l'éducation, les services numériques et les infrastructures.
 - e) La réduction de la « concurrence fiscale » en éliminant les incitations fiscales, en établissant un modèle de conventions fiscales progressives tout en éliminant la fiscalité régressive.
 - f) L'imposition d'un taux minimum de 25 % pour l'impôt sur les sociétés.
 - g) Le suivi et l'évaluation des circuits de flux financiers illicites, de leur impact sur la vulnérabilité des pays en développement et sur les droits humains, l'intégrité écologique et l'égalité des sexes, ainsi que sur les groupes confrontés à des formes de discrimination croisées.
 - h) Des politiques fiscales globales en matière de transparence fiscale et financière pour freiner la délocalisation des richesses et le transfert des bénéfices des entreprises.
- 4.** Mobiliser, sensibiliser et défendre la justice technologique en promouvant :
- a) Un mécanisme mondial d'évaluation des technologies, de l'égalité des sexes et des droits humains au sein des Nations Unies.
 - b) L'identification d'options au-delà des solutions technologiques occidentales, notamment en renforçant et en valorisant les connaissances traditionnelles et celles des peuples autochtones.
 - c) Des délibérations générales, transparentes, inclusives, accessibles et participatives sur les impacts actuels et potentiels des technologies (y compris numériques) sur l'environnement, le marché du travail, les moyens de subsistance et la société.
 - d) Des appels aux gouvernements pour qu'ils mettent en œuvre des politiques et des réglementations régissant la technologie, les données et le déploiement d'algorithmes qui soient favorables aux personnes, à l'emploi et aux travailleuses et travailleurs, en garantissant la confidentialité ainsi que le contrôle et la propriété de leur propres données par les personnes.
 - e) L'identification d'options au-delà des solutions technologiques, en veillant à ce que le bien commun soit prioritaire et passe avant les profits.
- 5.** Mobiliser, sensibiliser et défendre la justice commerciale en promouvant :
- a) L'évaluation de l'impact du commerce et de l'investissement sur le développement.
 - b) La capacité de réglementation de l'État et les conditions optimales pour le fonctionnement des petites et moyennes entreprises, des industries locales et nationales, dans le respect de l'environnement, des droits humains et de l'égalité des sexes.
 - c) La garantie aux pays en développement d'une flexibilité maximale dans leurs politiques commerciales et d'investissement, en évitant la dépendance à l'égard de la chaîne de valeur mondiale.
 - d) La réforme des règles relatives aux droits de propriété intellectuelle par le biais des accords ADPIC et ADPIC-plus (accords multilatéraux sur la propriété intellectuelle), lorsqu'elles sont en conflit avec les objectifs de politique publique, économiques et environnementaux.
 - e) L'élimination progressive par les États des dispositions relatives au règlement des différends entre investisseurs et États et leur suppression de tout traité d'investissement, jusqu'à ce qu'elles soient complètement supprimées.
 - f) Un plus grand soutien aux négociations en cours au sujet du traité contraignant des Nations Unies sur les entreprises et les droits humains et l'accélération de la mise en place de plans d'action nationaux sur les entreprises et les droits humains.
 - g) Un plus grand soutien aux négociations en cours en vue d'une convention juridiquement contraignante des Nations Unies sur le droit au développement.
 - h) La réforme de l'Organisation mondiale du commerce pour assurer le développement du bien-être, d'une transition juste et équitable, de l'égalité des sexes, des droits humains, de l'intégrité écologique, de l'obligation de diligence et de recours de la part de tous les acteurs commerciaux et des entreprises multinationales, et l'inclusion du programme de l'OIT sur le travail décent dans le système commercial mondial.
- 6.** Mobiliser, sensibiliser et défendre la résolution des problèmes systémiques en promouvant :
- a) L'évaluation des risques systémiques posés par les instruments et les acteurs du secteur financier non réglementés ou insuffisamment réglementés, et la mise en œuvre d'une réglementation et d'une surveillance adéquates des institutions financières, des agences de notation de crédit et des fonds spéculatifs dans un cadre défini par les Nations Unies.
 - b) Une interdiction globale des ventes à découvert sur tous les marchés et le renforcement de la réglementation et de la surveillance des transactions à haute fréquence.
 - c) Un accord mondial sur l'importance de la gestion des comptes de capitaux pour prévenir la fuite des capitaux, limiter les opérations spéculatives et arrêter les baisses de prix des devises et des actifs.

7. Mobiliser, sensibiliser et défendre la primauté des finances publiques en promouvant :
 - a) Les évaluations ex ante de l'impact sur le développement durable des partenariats public-privé (PPP) et des interfaces, en tenant compte de l'impact sur la planète et les personnes.
 - b) Le respect des recommandations de plusieurs rapporteurs des Nations Unies sur les effets négatifs des PPP et de la privatisation, en particulier les résultats en matière de développement et les conséquences sociales, écologiques et en matière de droits humains, ainsi que leur impact sur les gouvernements qui assument un rôle d'atténuation des risques.
 - c) L'intégration des principes du « ne pas nuire » et, au-delà, vers le « bien faire » dans les projets de développement durable.
 - d) Le caractère irremplaçable des finances publiques et des services sociaux pour toutes et tous.
 - e) Le rejet de l'approche du Groupe de la Banque mondiale visant à maximiser le financement du développement avec sa logique de « priorité au financement privé ».

8. Mobiliser, sensibiliser et défendre la justice dans les dynamiques de coopération internationale en promouvant :

- a) L'accord par les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE de réparations aux pays du Sud en commençant par le respect et le dépassement de l'objectif de 0,7 % du RNB destiné à l'aide publique au développement (APD), par le biais de subventions inconditionnelles et d'un soutien technique.
- b) L'APD est alignée sur les priorités des pays en développement sans conditionnalités.
- c) L'intégration des droits humains, de l'égalité des sexes et de l'intégrité écologique dans les cadres de l'APD, garantissant l'intégrité des engagements en matière d'APD et d'efficacité du développement.
- d) Des appels pour que l'APD soutienne le bien-être dans les pays en développement et se concentre sur le soutien des politiques liées aux ODD.
- e) L'augmentation des fonds de coopération et des efforts de recherche pour encourager, systématiser et reproduire les expériences d'économie féministe, pour financer les femmes et les organisations et mouvements féministes.
- f) Le démantèlement du philantro-capitalisme et du colonialisme des organisations internationales non gouvernementales, la transition vers une coopération décoloniale.

2

TACTIQUE #2 : CHANGEMENT DES NORMES

Promouvoir un changement de système qui fonctionne pour les personnes et la planète.

Engagements suggérés pour la société civile et les organisations dirigées par des jeunes

1. Mobiliser, sensibiliser et défendre la sortie d'un système capitaliste néolibéral en promouvant :
 - a) Une transition vers un système centré sur le bien-être des personnes et la santé de la planète.
 - b) De nouveaux principes axés sur le bien-être des personnes et la santé de la planète plutôt que sur une croissance économique exponentielle et extractive.
 - c) Le dépassement du PIB et l'adoption d'un ensemble plus complet d'indicateurs pour mesurer la redistribution des revenus et des richesses, le bien-être et l'intégrité écologique.
 - d) L'importance et la centralité des droits collectifs.
2. Mobiliser, sensibiliser et défendre un système d'économies pour la durabilité des soins et de la vie, centré sur le bien-être, les droits humains, l'égalité des sexes et l'intégrité écologique, tout en favorisant de vastes consultations parmi les mouvements féministes et de femmes (avec un accent particulier sur celles qui sont confrontées à des formes multiples et croisées de discrimination) et les mouvements sociaux, sur les processus qui devraient être mis en place pour un changement de système.
3. Mobiliser, sensibiliser et s'engager activement dans le démantèlement des dynamiques économiques, politiques et sociales coloniales et impériales par :
 - a) Le démantèlement des bases matérielles de l'extraction économique continue et de la capture politique des territoires conçus comme des colonies par leurs envahisseurs et colonisateurs.
 - b) Le démantèlement du colonialisme, qui est l'assujettissement idéologique et psychologique des esprits des colonisés, lié à la géopolitique de la production du savoir et des histoires intellectuelles.

4. Mobiliser, sensibiliser, être radicalement solidaire et soutenir activement les revendications des peuples autochtones concernant leurs droits collectifs, leurs savoirs traditionnels et leurs cosmovisions (visions du monde), en soutenant un système global de réparations qui garantisse la justice pour le passé, le présent et l'avenir.
5. Mobiliser, sensibiliser et plaider pour que chaque décision économique et politique prenne en compte les limites planétaires. L'objectif est d'inverser le dépassement des sept limites planétaires et de revenir à la zone de sécurité des neuf limites planétaires : changement climatique, perte/intégrité de la biodiversité, changement du système terrestre, flux bio-chimiques, nouvelles entités, acidification des océans, utilisation de l'eau douce, charge d'aérosols atmosphériques et appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique.
6. Mobiliser, sensibiliser et défendre une décroissance rapide et régulière pour :
 - a) Les économies riches et les pays développés, et un changement radical de leur croissance économique exponentielle, qui nécessite une production industrielle toujours plus importante dans un contexte de ressources énergétiques et matérielles limitées, tout en exploitant les ressources, la nature, l'énergie, la terre, la main-d'œuvre et le temps.
 - b) Les acteurs riches des pays du Nord et du Sud, et garantir l'obligation de responsabilité et de réparation quant aux impacts sociaux, écologiques et économiques négatifs de la concentration des richesses, au niveau local et mondial.
 - c) Les secteurs économiques et les pratiques de production incompatibles avec la vie et le bien-être, comme les secteurs du luxe (jets privés, SUV, joaillerie, croisières), la vente au détail rapide et la mode éphémère, les pratiques technologiques d'obsolescence technologique, etc.
7. Mobiliser, sensibiliser et défendre une transition vers l'après-extractivisme dans les pays du Sud en promouvant :
 - a) Des transformations radicales des structures économiques, politiques et culturelles, ainsi que des relations entre la société et la nature.
 - b) Une transformation de l'ensemble du cycle métabolique de l'utilisation de la matière et de l'énergie, de l'extraction à l'élimination, avec une responsabilisation à chaque étape, incluant les systèmes d'approvisionnement, de production et de conversion industrielle, notamment pour les secteurs problématiques.
 - c) L'interdiction de l'externalisation des coûts économiques, écologiques et sociaux du Nord (y compris la main-d'œuvre « bon marché ») vers les régions du Sud.
 - d) Une transition vers des économies localisées et diversifiées basées sur une multitude de paradigmes (tels que Buen Vivir, Ubuntu, etc.), adaptés aux points de vue locaux qui conçoivent l'harmonie au sein de la communauté et de la nature, garantissant une intégration régionale démocratique et autonome.
 - e) Le développement de la propriété sociale et collective, afin de réduire le domaine du profit et d'étendre le domaine du collectif.
8. Mobiliser, sensibiliser et défendre une justice centrée sur les ressources, une réduction de la consommation excessive de ressources des pays du Nord (telles que l'énergie, la terre, l'eau, les matières premières, les minéraux et autres, en particulier celles extraites du Sud) et inverser les dommages et les effets néfastes pour les personnes et la planète causés par le dépassement de la capacité de charge et des systèmes de survie de la planète et de ses écosystèmes.
9. Mobiliser, sensibiliser et défendre l'abandon progressif des combustibles fossiles, du pétrole, du charbon et du gaz, tout en garantissant une transition juste et équitable pour toutes et tous dans une perspective d'égalité des sexes , en promouvant :
 - a) L'intégration plus poussée des implications de la répartition du travail par genre et de la dimension du travail domestique et des soins non rémunérés dans cette transition.
 - b) La réaffirmation du droit au développement tout en assurant une transition vers un monde post-extractiviste.
 - c) La réglementation du secteur financier (y compris les gestionnaires d'actifs) dans l'industrie des combustibles fossiles et l'élimination progressive des pratiques nuisibles à l'intégrité de la biodiversité.
 - d) Un financement environnemental et climatique basé sur les besoins et la science, rejetant le profit que les catastrophes génèrent pour les pays riches et les entreprises mondiales.
10. Mobiliser, sensibiliser et militer pour l'éradication des zones de sacrifice racial (qui sont des régions rendues dangereuses ou inhabitables en raison de la dégradation écologique) tout en mettant en œuvre des mesures en faveur d'une économie sans carbone, en promouvant :
 - a) La sauvegarde des terres ancestrales des peuples autochtones, des territoires des petits États insulaires en développement, des quartiers où sévit la ségrégation raciale dans les pays du Nord et des territoires occupés confrontés à la dévastation de l'environnement.
 - b) La sanction aux bénéficiaires des zones de sacrifice racial, qui sont principalement des sociétés transnationales qui acheminent les richesses vers le Nord de la planète, ainsi que des élites nationales et locales privilégiées.
 - c) L'approche de manière globale des déplacements forcés et de l'immobilité auxquels les groupes marginalisés sur le plan racial, ethnique et national sont soumis de manière disparate dans le contexte des crises écologiques.
11. Mobiliser, sensibiliser et défendre le rejet des fausses solutions promues dans la sphère multilatérale qui perpétuent un système économique inégalitaire et d'exploitation, y compris :
 - a) Les objectifs de zéro émission nette de carbone (par opposition à l'émission zéro réelle de carbone).
 - b) La géo-ingénierie et d'autres solutions technologiques.
 - c) Les solutions basées sur la nature (comme les compensations des émissions de carbone forestier), par opposition aux solutions basées sur les écosystèmes.

- d) Le multipartisme qui confond à tort les intérêts lucratifs des entreprises multilatérales avec la voix des détentrices et détenteurs de droits et le mandat des porteuses et porteurs de devoirs.
 - e) L'« investissement à impact sur le genre », un outil de « pinkwashing » pour l'allocation de fonds publics dans le secteur privé sans responsabilité ni résultats.
- 12.** Mobiliser, sensibiliser et défendre le démantèlement des économies politiques de guerre et un investissement plus important dans des approches démilitarisées de la résolution des conflits, fondées sur la participation pleine, égale, significative et sûre des femmes et des filles dans toute leur diversité, en promouvant :
- a) Une approche inclusive et non militarisée qui pose les bases d'une paix durable.
 - b) La réorientation des dépenses militaires vers le financement d'économies de paix durables et respectueuses de l'égalité des sexes.
- 13.** Mobiliser, sensibiliser et défendre la solidarité mondiale pour lutter contre les nombreux fondamentalismes qui imposent des politiques économiques, sociales, politiques et environnementales néfastes et violent le pacte social fondé sur les droits humains, l'égalité des sexes et l'intégrité écologique.



PHOTO : ONU Femmes/Amanda Voisard

TACTIQUE #3 : LOI ET POLITIQUE ET FINANCEMENT

Centrer les politiques publiques, les cadres normatifs et budgétaires sur la transformation de la dynamique femmes-hommes.

Engagements suggérés pour la société civile et les organisations dirigées par des jeunes

- 1.** Mobiliser, sensibiliser et défendre la fin de toutes les formes d'austérité en promouvant :
 - a) La lutte pour rejeter les programmes d'ajustement structurel des institutions financières internationales, ainsi que la stratégie du FMI en matière de genre, qui vise à étendre la présence du FMI au niveau territorial tout en fragilisant les connaissances locales des groupes féministes et des machineries de genre.
 - b) La responsabilité première et le devoir de chaque État de protéger, de promouvoir et de mettre en œuvre tous les droits humains et toutes les libertés fondamentales.
 - c) Des dépenses élevées dans les secteurs sociaux et le fait qu'elles sont essentielles au développement optimal des sociétés, à l'exercice des droits humains, à l'égalité des sexes et à l'intégrité écologique.
 - d) Le renforcement des services publics pour toutes et tous.
 - e) La démocratisation de la prise de décision politique.
 - f) La cohérence entre les règles fiscales internationales, régionales et nationales, en garantissant que la fiscalité est déterminée par les pays.
- 2.** Financer publiquement des systèmes et des socles de protection sociale universelle, des plans-cadres économiques complets de soins et des services publics de qualité pour toutes et tous, liés à un emploi décent, en promouvant :
 - a) L'investissement d'au moins 10 % du revenu national dans l'économie des soins, y compris les soins aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes handicapées.
 - b) Une couverture santé universelle, une éducation de qualité et une protection sociale universelle incluant des emplois décents dans le domaine du soin, la mise en œuvre de mesures de coresponsabilité (comme le congé parental rémunéré), la formalisation du travail informel et l'inclusion des chômeurs, des travailleurs externalisés et des femmes entrepreneures.

- c) Le droit d'être soigné et les droits des personnes aidantes.
 - d) Un fonds mondial pour la protection sociale universelle.
 - e) Un travail décent en créant 80 millions d'emplois dans le secteur des soins et en veillant à ce que les travailleurs du secteur des soins reçoivent un salaire décent.
3. Augmenter les investissements au niveau national pour des programmes spécifiques concernant les droits économiques des femmes et l'égalité des sexes.
4. Veiller à ce que les mécanismes de promotion des femmes et des unités chargées des questions d'égalité entre les sexes au sein des ministères aient accès à une influence et à un pouvoir accrus, ainsi qu'à des ressources financières suffisantes pour mettre en œuvre des plans spécifiques en faveur des femmes et des filles, en particulier celles qui sont le plus susceptibles de subir des formes multiples et croisées de discrimination en raison de facteurs liés à l'identité.

TACTIQUES DU SECTEUR PRIVÉ ET DES FONDATIONS PHILANTHROPIQUES

1

TACTIQUE #1 : DONNÉES ET RESPONSABILITÉ ET PRESTATION DE SERVICES

Placer les femmes comme segment de clientèle principal dans les modèles commerciaux de base et la conception des produits. En combinaison avec la ventilation des données, la priorité est donnée à la conception de produits tenant compte de la dimension de genre, qui peuvent permettre à un plus grand nombre de femmes et de filles d'accéder aux produits et aux outils et de les utiliser.



Engagements suggérés pour les entreprises du secteur privé et les fondations philanthropiques

1. Les produits financiers destinés aux femmes devraient être au cœur des modèles d'entreprise des banques et des institutions de dépôt non bancaires afin d'accroître le pouvoir économique des femmes dans les pays du Nord et du Sud de la planète. Les données ont montré que les femmes constituent un segment de clientèle à faible risque, viable et rentable, et que le fait de ne pas inclure les femmes dans l'analyse des risques financiers nuit au potentiel de croissance et de marge.
2. Accroître l'accès des femmes à des capitaux abordables, en particulier dans le cadre de fonds de capital-risque et de fonds de démarrage. Le déficit de financement entre les sexes est estimé à 300 milliards de dollars américains pour 70 % des petites et moyennes entreprises féminines, qui ont un accès inadéquat ou aucun accès aux services financiers. Le secteur privé peut contribuer de manière significative à combler ce fossé.
3. Exploiter les données ventilées par sexe pour créer des produits et des services financiers sexospécifiques qui répondent aux besoins des différentes femmes.
4. Abandonner l'approche « neutre » en terme de genre lors de la conception des produits, dont les études ont montré qu'elle aboutissait à une conception pensée pour les hommes. Veiller à ce que les femmes soient au centre de la recherche et du développement, des discussions et de la prise de décision en matière de conception de produits.

TACTIQUE #2 : FINANCEMENT

2

S'assurer que les femmes peuvent participer économiquement et bénéficier des chaînes d'approvisionnement et des investissements directs.

Engagements suggérés pour les entreprises du secteur privé et les fondations philanthropiques

1. Accorder des subventions pluriannuelles ciblées pour soutenir les organisations et les entreprises qui se concentrent sur l'autonomisation économique des femmes par le biais d'un accès direct au capital, de services complémentaires et d'interventions au niveau des systèmes.
2. Utiliser les outils existants pour intégrer et accroître l'impact de l'investissement en fonction du genre, tels que le double critère pour identifier les fonds d'investissement et les intermédiaires financiers qui soutiennent les intérêts économiques des femmes et le dictionnaire de données sur l'inclusion financière des femmes pour faire progresser l'inclusion financière des femmes en utilisant les capacités de production de données du collectif.
3. Mobiliser des fonds pour inciter les consommateurs à soutenir les entreprises détenues par des femmes ou les organisations caritatives par le biais de campagnes de marketing direct et de jumelage.
4. Veiller à ce que les contrats conclus avec les fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement respectent la parité hommes-femmes en exigeant des fournisseurs qu'ils améliorent leurs politiques et leurs pratiques. Le secteur privé et les fondations philanthropiques contrôlent les procédures de diligence raisonnable et de passation des marchés et ont le pouvoir de faire en sorte que les contrats et les subventions qu'ils accordent aux fournisseurs contribuent à la transformation en matière de genre.

TACTIQUE #3 : CHANGEMENT DES NORMES

3

Mettre à profit l'intelligence artificielle et l'économie numérique pour réduire les obstacles systémiques et ne pas répéter et amplifier les dynamiques de pouvoir inégalles existantes.

Engagements suggérés pour les entreprises du secteur privé et les fondations philanthropiques

1. Mettre à profit l'intelligence artificielle pour comprendre et combler les écarts de revenus entre les hommes et les femmes sur les plateformes de commerce électronique, ce qui pourrait ajouter près de 15 milliards de dollars à la valeur du marché africain du commerce électronique et 280 milliards de dollars à la valeur du marché du commerce électronique de l'Asie du Sud-Est.
2. Concevoir intentionnellement de grands modèles linguistiques génératifs (LLM), tels que ChatGPT, afin d'offrir de nouvelles opportunités aux femmes grâce à une utilisation appropriée des chatbots, des assistants virtuels, des générateurs de texte, de la traduction linguistique et de la reconnaissance vocale.
3. Créer des systèmes inclusifs et durables qui conduisent à des gains socio-économiques à long terme pour les femmes en tirant parti de l'infrastructure publique numérique (IPN), un réseau interopérable de plateformes numériques pour les paiements, l'identification et l'échange de données.
4. Utiliser des modèles d'intelligence artificielle pour examiner les décisions prises par les modèles de prêt actuels basés sur des algorithmes afin d'identifier les possibilités d'amélioration et d'inclusion.
5. Prendre conscience des risques de la numérisation et de l'intelligence artificielle en établissant des partenariats intersectoriels et en créant des groupes de travail internes qui définissent des politiques visant à garantir que des questions telles que l'égalité des sexes ne soient pas davantage exacerbées.

NOTES DE FIN DE DOCUMENT

1. La Coalition d'action pour la justice et les droits économiques est dirigée par un groupe de 17 entités appelé Structure de direction : organisations dirigées par des jeunes : Amis Cameroun (Cameroun) et Anyar (Panama) ; les organisations de la société civile : le Réseau des femmes africaines pour le développement et la communication (FEMNET), CARE International, la Commission Huairou, la Confédération syndicale internationale et le Groupe de travail des femmes sur le financement du développement ; les gouvernements : Allemagne, Mexique, Afrique du Sud, Espagne et Suède ; les organisations philanthropiques : la Fondation Bill et Melinda Gates ; le secteur privé : PayPal ; et les organisations internationales : l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation internationale du travail (OIT) et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU).
2. ONU Femmes. 2020. Égalité des sexes : le point sur les droits des femmes 25 ans après Beijing. New York : ONU Femmes.
3. OIT. 2018. Femmes et hommes dans l'économie informelle : un panorama statistique. Troisième édition. Genève : Bureau international du Travail.
4. ONU Femmes. 2021. Au-delà du COVID-19 : un plan féministe de durabilité et de justice sociale. New York : ONU Femmes. <https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2021/Feminist-plan-for-sustainability-and-social-justice-en.pdf>; Kimberlé Crenshaw. 1989. « Démarginaliser l'intersection de la race et du sexe : une critique féministe noire du droit antidiscriminatoire, de la théorie féministe et des politiques de l'antiracisme. » University of Chicago Legal Forum, numéro 1, article 8 : 139-167.
5. Just Associates. 2019. « Women Radically Transforming a World in Crisis, » <https://justassociates.org/women-transforming-crisis/>; ONU Femmes. 2020. « Sept forces motrices et recommandations », <https://hlp-wee.unwomen.org/en/about/seven-drivers>; Mexico Design Sprint, décembre 2019 ; Paris Design Sprint, février 2020.
6. OIT. 2022. Emploi et questions sociales dans le monde. Tendances 2022. Genève : Bureau international du Travail.
7. ONU Femmes. 2021. Au-delà du COVID-19 : un plan féministe de durabilité et de justice sociale. New York : ONU Femmes ; James Heintz, Silke Staab et Laura Turquet. 2021. « Don't Let Another Crisis Go to Waste: The COVID-19 Pandemic and the Imperative for a Paradigm Shift. » *Feminist Economics* 27(1-2) : 470-485.
8. ONU Femmes. 2021. Au-delà du COVID-19 : un plan féministe de durabilité et de justice sociale. New York : ONU Femmes.
9. Diane Elson. 1998. « The economic, the political and the domestic: Businesses, states and households in the organisation of production. » *New Political Economy* 3(2) : 189-208 ; Jennifer Manning. 2021. « Decolonial feminist theory: Embracing the gendered colonial difference in management and organisation studies », *Gender, Work and Organization*, Vol. 28, No. 4 : 1203-1219.
10. OIT. 2018. Prendre soin d'autrui : un travail et des emplois pour l'avenir du travail décent. Genève ; et OIT. 2022. Soins au travail : Investir dans les congés et services de soin à autrui pour plus d'égalité entre les sexes dans le monde du travail.
11. ONU Femmes. 2022. Progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable : Gros plan sur l'égalité des sexes 2022. New York : ONU Femmes, OIT. 2023. Emploi et questions sociales dans le monde : Tendances 2023. Genève.
12. ONU Femmes. 2021. Au-delà du Covid-19 : un plan féministe de durabilité et de justice sociale. New York : ONU Femmes.
13. Ibid.
14. Groupe de haut niveau sur l'autonomisation économique des femmes du Secrétaire général des Nations Unies. 2016. Ne laisser personne pour compte. Un appel à l'action en vue de l'égalité des genres et de l'autonomisation économique des femmes. <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2023-01/hlp-wee-report-2016-09-call-to-action-overview-fr.pdf>.
15. ONU Femmes. 2021. Au-delà du Covid-19 : un plan féministe de durabilité et de justice sociale. New York : ONU Femmes.
16. La Confédération syndicale internationale n'approuve pas les engagements suggérés des parties prenantes en matière de décroissance.

PHOTO : ONU Femmes / Ryan Brown



COALITION D'ACTION

POUR LA JUSTICE
ET LES DROITS
ÉCONOMIQUES

#ÉGALITÉONAGIT

4

PROMOUVOIR DES ÉCONOMIES ET DES STIMULI
ÉCONOMIQUES TRANSFORMATEURS DE GENRE